

- > Pharmaciens propriétaires
- > Pharmaciens en établissement

Couverture d'assurance des réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) au 3 février 2021

À partir du **3 février 2021**, les réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) ci-dessous seront retirés de la *Liste des médicaments* et, par conséquent, ne seront plus remboursés, sauf exceptions :

- D360 Blood Glucose Test Strips (99101469);
- Dario (99101227);
- GlucoDr (99101165);
- iTest (99100332);
- Nova-Max (99100497);
- On Call Vivid (99101314);
- On-Call Plus (99100479);
- TRUEtest (99100714).

De plus, la bandelette Oracle^{MC} du fabricant TremHarr (99100516) sera transférée de la section régulière de la *Liste des médicaments* vers la section des médicaments d'exception.

1 Cas d'exception pour le maintien de la couverture d'assurance pour les bandelettes retirées de la Liste des médicaments

Les bandelettes retirées de la *Liste des médicaments* demeureront couvertes par le régime général d'assurance médicaments pour les personnes admissibles qui ont commencé le traitement et qui ont reçu un remboursement de notre part ou d'un assureur, ou par l'administrateur du régime d'avantages sociaux, pour un de ces produits dans les 12 mois précédant le 3 février 2021.

Pour plus de détails, veuillez consulter l'article 4.2.3 des renseignements généraux de la *Liste des médicaments* ainsi que l'annexe IV.2, sous le lien utile *Liste des médicaments* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web.


2 Transfert de la bandelette Oracle^{MC} du fabricant TremHarr à la section des médicaments d'exception

La bandelette Oracle^{MC} du fabricant TremHarr (99100516) sera transférée de la section régulière de la *Liste des médicaments* vers la section des médicaments d'exception le **3 février 2021**.

L'indication reconnue donnant droit au paiement pour la bandelette Oracle^{MC} est pour la mesure de la glycémie chez la personne diabétique ayant une déficience visuelle. Une déficience visuelle implique que la personne est de façon permanente incapable de lire, d'écrire ou de circuler dans un environnement non familier ou d'effectuer des activités liées à ses habitudes de vie ou à ses rôles sociaux.

Exception

La bandelette Oracle^{MC} demeure couverte par le régime général d'assurance médicaments pour les personnes assurées l'ayant utilisée au cours des 3 mois précédant le **3 février 2021** sans qu'il soit requis de remplir une demande d'autorisation de remboursement.

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos .		(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

3 Instructions de facturation

3.1 Cas d'exception pour le maintien de la couverture d'assurance pour les bandelettes qui sont retirées de la Liste des médicaments

- Les bandelettes retirées de la *Liste des médicaments* demeurent couvertes pour les personnes ayant déjà obtenu un remboursement auprès de nous au cours des 12 mois précédant le 3 février 2021. Vous n'avez donc aucune action à prendre.
- Pour les personnes nouvellement inscrites au régime public d'assurance médicaments, vous devez communiquer avec le Centre de relations avec les professionnels pour permettre la première facturation si la personne a obtenu un remboursement auprès d'un assureur ou par l'administrateur d'un régime d'avantages sociaux au cours des 12 mois précédant le 3 février 2021. Si aucune action n'est prise, le message D1 « Code de produit non payable » s'affiche lors de la transaction.
- Pour les personnes qui ne sont pas en cours de traitement avec l'une de ces bandelettes retirées, le remboursement n'est pas permis. Le message D1 « Code de produit non payable » s'affiche lors de la transaction.

3.2 Cas d'exception pour le maintien de la couverture d'assurance pour la bandelette Oracle^{MC}

- La bandelette Oracle^{MC} demeure couverte pour les personnes qui ont obtenu un remboursement auprès de nous au cours des 3 mois précédant le 3 février 2021. Vous n'avez donc aucune action à prendre.
- Pour les personnes nouvellement inscrites au régime public d'assurance médicaments, une demande d'autorisation de paiement doit être faite auprès de nous par le prescripteur. Si l'autorisation de paiement est absente, le message DX « Autorisation requise pour l'ordonnance » s'affiche lors de la transaction.